

# Gymnastique Rythmique – Saison 2024/2025

## Secteur Compétition

**RESPONSABLE REGIONALE** : Jessica BLUM      jessicablum.ffgym@gmail.com

### INFORMATIONS GENERALES :

La réglementation pour les compétitions est indiquée dans la brochure nationale et la lettre FFG de la saison en cours. Elle est complétée par des dispositions régionales ou liées au Regroupement.

<b>Engagement gymnaste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les dates indiquées au niveau national peuvent être avancées par le comité régional ou les comités départementaux</li> <li>Pour les compétitions individuelles et CF4, <b>date butoir régionale le 1<sup>er</sup> octobre</b></li> <li>Pour les compétitions CF 2-3, Ensembles/duos et Régional B, <b>date butoire régionale le 1<sup>er</sup> février</b></li> <li>- les engagements pour chaque compétition doivent être validés sur Engagym au plus tard à la date indiquée sur le courrier de la compétition.</li> </ul>							
<b>Forfait</b>	<p>Le forfait doit être réalisé sur Engagym au plus tard 10 jours avant la compétition..</p> <p>Si le forfait est signalé dans les 10 jours avant la compétition et justifié par un certificat médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les droits d'engagements sont dus par le club et conservés par la Région.</li> <li>- le club a l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.</li> </ul> <p>Si le forfait n'est pas signalé dans les 10 jours avant la compétition et que la gymnaste est absente, ou s'il n'est pas justifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les droits d'engagements sont dus par le club et conservés par la Région.</li> <li>- Le club doit payer une amende de 30 € en individuel et de 200 € en duo ou en ensemble.</li> <li>- le club a l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.</li> </ul>							
<b>Repêchage</b>	Dans le cas d'un forfait, une demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur peut être sollicitée. La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.							
<b>Ordre de passage</b>	L'ordre de passage des compétitions régionales est effectué sur Engagym							
<b>Entraîneurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entraîneurs doivent être licenciés.</li> <li>- Lors des compétitions, les entraîneurs doivent être en tenue réglementaire. U</li> </ul>							
<b>Juges</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les juges doivent être licenciés et en tenue réglementaire.</li> <li>- Les engagements pour chaque compétition doivent être effectués sur Engagym au plus tard à la date indiquée sur le courrier de la compétition.</li> <li>- Ils doivent être présents lors de la réunion et tout au long de la compétition régionale (sauf dérogation accordée par la responsable des juges).</li> </ul>							
<b>Club en engagé en</b>	National individuel	Fédéral, Régional Individuel	National Equipe	National Duo et Ensemble	Fédéral A Duo et Ensemble	Fédéral B/ C Régional Duo et Ensemble	Régional B	CF
<b>Nombre et niveau de juge lors des compétitions régionales</b>	2 juges dont 1 N3	2 juges dont 1 N2	1 juge N4	2 juges dont 1 juge N3		2 juges dont 1 N3		1 juge N2
	<p>=&gt; Les clubs qui ont un juge convoqué lors des compétitions régionales peuvent solliciter une dérogation auprès de la responsable des juges</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jugement aux finales nationales des Individuels : afin de faciliter l'organisation des clubs bretons, le Comité de Bretagne propose de coordonner le déplacement de 1 à 2 juges bretons de N4. Les coûts sont ensuite répartis entre les clubs qui ont des qualifiés.</li> </ul>							

**DATES A RETENIR :** Cf tableaux récapitulatifs des catégories et dates de compétition